

Contrôle des habitants



Pour que les autorités puissent remplir leurs tâches, elles ont besoin de pouvoir localiser leurs administrés. C'est le rôle du contrôle des habitants.

Chaque commune a ainsi un bureau ou un service qui est chargé de tenir un registre de tous ses habitants et d'assumer une mise à jour constante des données qui y figurent.

A partir de ce registre, et dans les limites de la loi, cette autorité pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations (fisc, AVS, services industriels, protection civile, écoles, etc.). Elle fournit également aux particuliers les données prévues par la réglementation.

Le contrôle des habitants est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et son règlement d'application du 28 décembre 1983. Cette législation est complétée par les règlements communaux qui traitent essentiellement des émoluments.

Au niveau de la population, de manière générale, on constate à nouveau une augmentation des habitants.

La population suisse demeure toutefois majoritaire.

11'000^e habitant

Le 30 septembre dernier, notre commune a passé le cap des 11'000 habitants.

A l'instar du passage à 10'000 habitants en 2003, la Municipalité a décidé de marquer cette étape.

C'est le petit Ethan Lantigny, né le 27 août 2010, qui a reçu l'honneur d'être désigné 11'000^e habitant d'Ecublens. Pour immortaliser cet événement, une petite cérémonie a eu lieu le vendredi 12 novembre

2010, en présence de M. Pierre Kaelin, Syndic, de Mme Liliane Isoz, cheffe du contrôle des habitants et de la maman du petit garçon.



Chiens

Le contrôle des habitants tient à jour le rôle des chiens (inscription, départ, décès, etc.).



Une fois par année, le listing revu et corrigé est envoyé à l'office d'impôts du district de Lausanne.

Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR)

Après l'introduction du nouveau numéro NAV13(AVS) et du numéro d'identification fédéral du bâtiment (EGID), nous avons passé à la phase d'attribution d'un numéro de logement (EWID) figurant dans le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) aux personnes inscrites au registre des habitants.

Pour nous aider dans cette tâche, la commune a mandaté La Poste qui était chargée de récolter les données auprès des gérances immobilières, des propriétaires, ainsi que de faire des vérifications sur place et, par la suite, ces données ont été remises à la commune.

La Poste a rendu son rapport final en décembre 2010, date du recensement fédéral (31 décembre 2010).

Certaines gérances ou propriétaires n'ont pas rendu réponse aux demandes de La Poste. Ceci oblige le contrôle des habitants, avec l'aide de l'office des constructions, d'entreprendre des recherches afin

de récolter les données (prise de contact avec la gérance/propriétaire, etc.).

Documents d'identité

Le contrôle des habitants a édifié des passeports jusqu'à fin février 2010.

Dès cette date, ces documents se font directement au centre de biométrie et des documents d'identité à Lausanne. Ainsi, le contrôle des habitants établit uniquement les cartes d'identité.

Population au 31 décembre 2010

Bourgeois	953
Vaudois	2'632
Confédérés	2'719
Etrangers (dont 44 requérants d'asile)	4'741

Population totale 11'045

Variation annuelle + 136

Statistique des migrations

Personnes arrivées dans la commune:

Suisses	465
Etrangers	889
Total	1'354

Personnes ayant quitté la commune:

Suisses	483
Etrangers	796
Total	1'279

Frontaliers **349**

Domiciles secondaires **357**

Mutations de l'Etat civil **556**

Changements d'adresse
à l'intérieur de la commune **297**

Total général des mutations 4'192

Statistique des religions

Protestants	2'780
Catholiques	4'912
Autres	3'353

Cartes d'identité et passeports

Cartes d'identité établies	407
Passeports établis	40
Encaissements (part de la commune) Fr. 8'157.60.	

Encaissements divers (part de la commune)

Permis de séjour étrangers	Fr. 48'952.40
Déclarations d'arrivée, attestations de départ, déclarations de domicile, visas et déclarations de prise en charge	Fr. 42'177.-

Population étrangère – Principales origines

Nationalités différentes: 99

Portugal	1'093
Italie	906
France	533
Espagne	316
Serbie – Monténégro – Kosovo	292
Turquie	189
Macédoine	128
Allemagne	126
Tunisie	89
Chine	66
Maroc	64
Chili	49
Brésil	45
Pologne	43
Belgique	37
Grande-Bretagne	27
Cameroun	26

Diverses nationalités restantes: 82

Etat civil

Mariages	72
Séparations	48
Divorces	70
Naissances	142
Décès	74
Naturalisations	105
Adoption	-
Actes de reconnaissance	19
Déclarations concernant le nom	21
Désaveu	-
Libération du droit de cité	5
Partenariat	-

Registre civique

Electeurs – électrices 5'103 suisses
 2'137 étrangers

Contrôle signatures pour initiatives 1'692.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes en résidence secondaire, des étudiants et des hôtes à l'hôtel du Parc.

Un règlement intercommunal réunissant les communes membres de la communauté touristique de la région lausannoise définit les modalités de perception et d'exonération de cette taxe.

Le montant de la taxe est perçu par personne et selon différentes catégories. Par exemple, l'hôtel du Parc fait partie de la catégorie 4 qui implique une taxe de Fr. 2.50 par nuit. En ce qui concerne les personnes en domicile secondaire ou les étudiants, ils font partie de la catégorie 7 (studios, chambres, appartements) soit Fr. 30.- par mois.

La recette nette de cette taxe est répartie en trois parts:

20 % pour Lausanne Tourisme

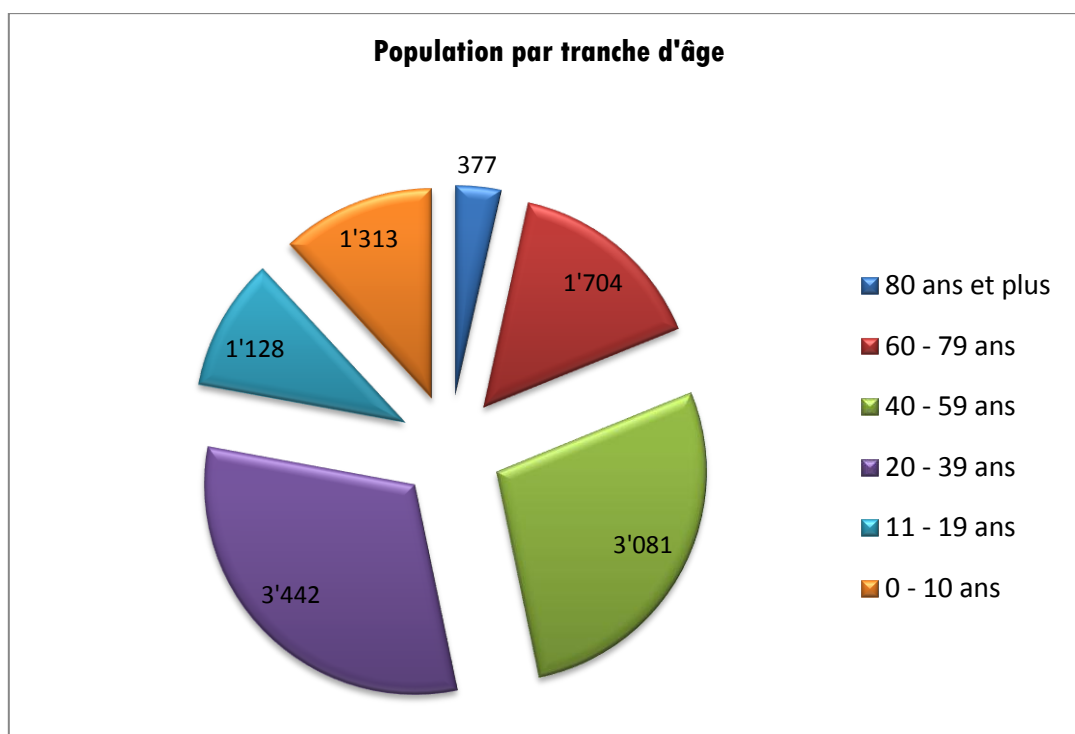
30 % pour Ecublens Animation

50 % pour le fonds pour l'équipement
 touristique de la région.

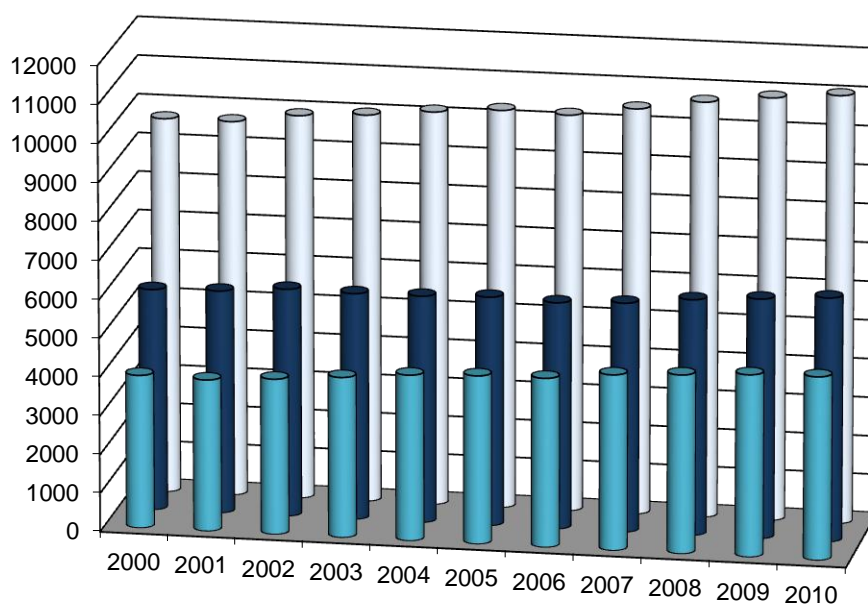
Il est intéressant de noter que la part reversée à notre société de développement (Ecublens Animation) se monte à plus de Fr. 33'000.-, montant qui contribue aux diverses activités socioculturelles de la commune.

**Population au 31 décembre 2010
(source SCRIS)**

Rang	Communes	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
1	Lausanne	129'273	122'018	125'546	134'787
2	Yverdon-les-Bains	26'251	25'801	26'592	27'930
3	Montreux	24'137	24'496	24'732	24'884
4	Renens	18'384	18'948	19'122	19'965
5	Vevey	17'773	17'653	17'977	18'551
6	Nyon	18'406	17'875	18'062	18'382
7	Pully	16'656	16'823	17'079	17'208
8	Morges	14'841	14'577	14'391	14'463
9	Gland	11'165	11'193	11'300	11'736
10	Prilly	10'808	11'036	11'200	11'510
11	Ecublens	10'478	10'725	10'909	11'045
12	La Tour-de-Peilz	10'470	10'677	10'765	10'748
13	Lutry	8'932	9'089	9'280	9'304
14	Aigle	8'255	8'502	8'750	9'084
15	Epalinges	8'000	8'163	8'346	8'512
Communes limitrophes					
1	Bussigny-près-Lausanne	7'698	7'917	8'033	8'015
2	Crissier	6'797	6'949	6'931	7'087
3	Chavannes-près-Renens	6'282	6'492	6'597	6'802
4	St-Sulpice	2'933	2'943	3'030	3'218
5	Echandens	2'058	2'068	2'137	2'191
6	Denges	1'539	1'547	1'547	1'582

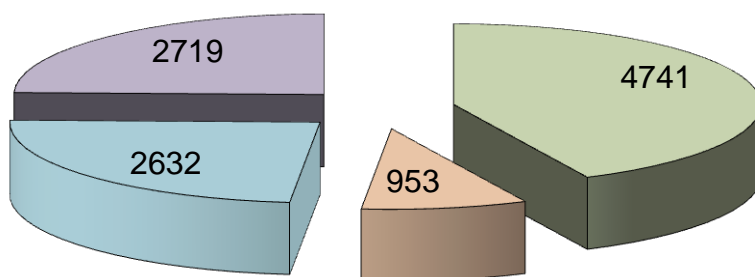


Population 2000 à 2010

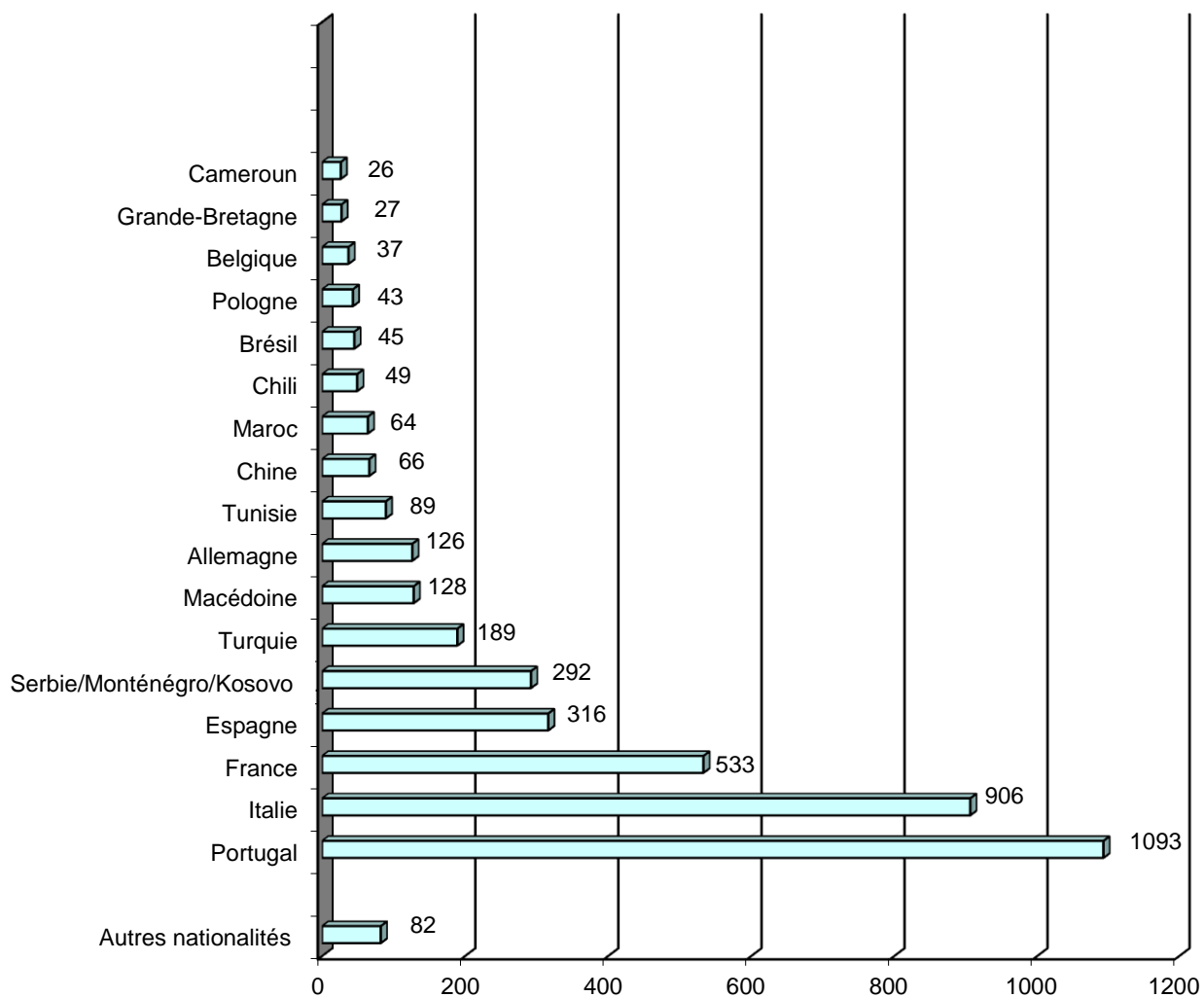


	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
■ Etrangers	3966	3928	4030	4156	4297	4360	4378	4548	4627	4712	4741
■ Suisses	5725	5764	5891	5857	5871	5926	5861	5930	6098	6197	6304
□ Total population	9691	9692	9921	10013	10168	10286	10239	10478	10725	10909	11045

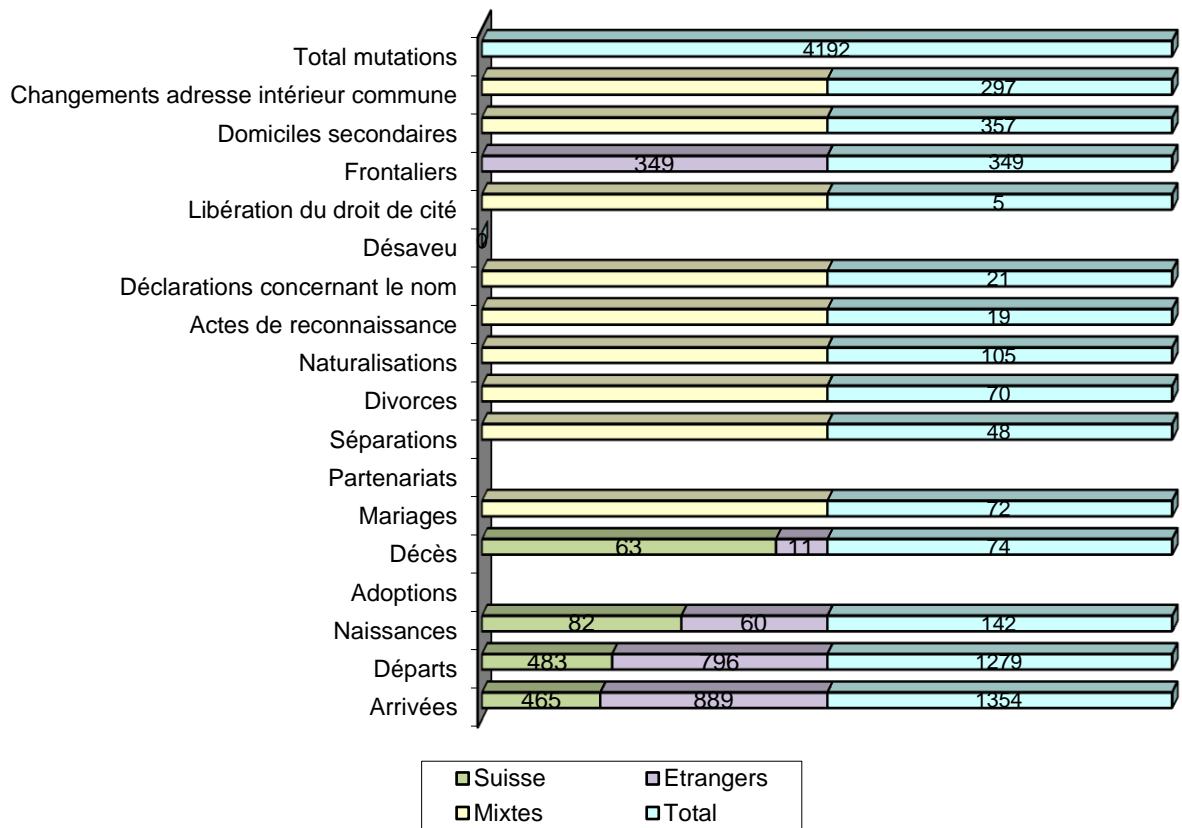
Total population: 11045



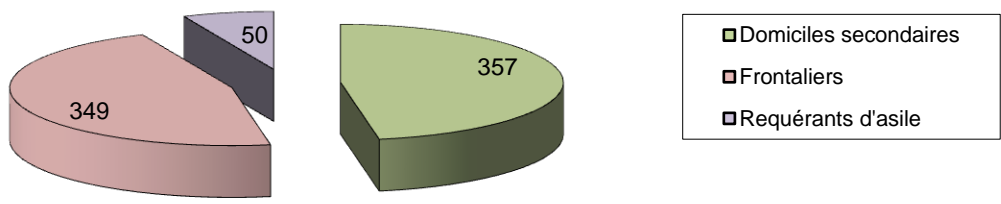
■ Etrangers
 ■ Bourgeois
 ■ Vaudois
 ■ Confédérés



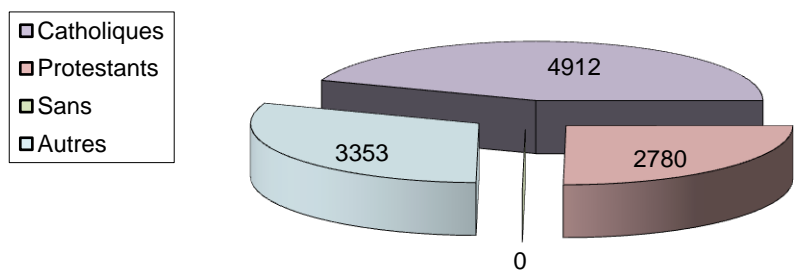
Mutations 2010



Divers



Religions



◆◆◆◆◆